

“Respect-Santé-Nature”
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901enregistrée à la
sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION N° 19 (juillet 2018)

Chers adhérents, chers amis,

Comme les escargots qui sortent leurs antennes (celles-là, à RSN, on les aime bien) quand la pluie tombe, les naturistes courent à la plage quand le soleil commence à chauffer ! Les vacances ont démarré dans les meilleures conditions pour certains veinards mais tous, qu'ils soient déjà allongés sur le sable ou encore affalés sur leur bureau, ont envie que le CHM reste un incroyable espace de liberté, où la nature n'est pas seulement respectée mais magnifiée, un lieu où tous - quelles que soient leurs conditions sociales - puissent venir profiter des bienfaits du soleil et de l'Océan: c'est bien là que se trouvent les racines, l'essence mêmes du Naturisme qui font du CHM un lieu exceptionnel où les familles se sentent *vivantes* et heureuses d'y séjourner.

Mais gardons les pieds sur terre car la réalité est loin d'être aussi idyllique. Voici quelques informations depuis notre dernier bulletin du mois d'avril:

1/ Participation des propriétaires aux projets de travaux et questions à l'association de consommateurs « Que Choisir »

Lors de la dernière AG de la Socnat, M. Alaux, directeur général de Vacaliens, a évoqué le projet de réalisation de travaux conséquents comme la réfection des chemins et routes, des thermes ainsi que l'embellissement du centre commercial. La direction estime à 700 € environ la participation correspondante par an (et sur 3 années) pour chaque propriétaire. La politique de transformation du CHM vers un camping de grand luxe au prix exorbitant se poursuit, quitte à écarter les plus modestes d'entre nous. En outre, nous craignons que ces « investissements » ne viennent dénaturer davantage l'aspect simple et naturel de notre site. Sans état d'âme, Tohapi profite d'une législation plus favorable aux financiers qu'à la clientèle des centres de vacances. Nous avons toutefois voulu chercher à vérifier la légitimité de cette disposition et nous nous sommes rapprochés de « l'UFC Que Choisir ». RSN vous transmettra la réponse de l'association de consommateurs.

2/ La direction a décidé cette année de s'attaquer aux « claustras » évoquant des motifs de sécurité pour lesquels elle a mis en place un « service conformité ». N'y aurait-il pas d'autres mesures plus sérieuses pour améliorer la sécurité dans le CHM ???

La direction locale nous a communiqué courant mai un projet de courrier destiné aux propriétaires. Si nous avons apprécié la volonté de concerter les associations, le contenu et le ton autoritaire du courrier nous ont interrogés et amenés à solliciter une rencontre avec la direction.

Le directeur, M. Lamure, a alors décidé de réunir les 3 associations d'usagers. Pour RSN, la sécurité et le respect de l'environnement sont des principes qui s'imposent à tous bien que souvent négligés par la direction elle-même jusqu'à présent. De ce point de vue, nous sommes prêts à soutenir une telle démarche mais ... nous désapprouvons la manière de faire: pourquoi s'attaquer systématiquement « dans un premier temps aux claustras », sachant que bon nombre d'entre eux ont été placés dans le respect des consignes de la direction de l'époque, ne nuisent en rien à la sécurité ou à l'environnement et peuvent répondre à un besoin légitime de protection pour certains d'entre nous ? Et quelle sera la suite ? Il y aurait d'autres mesures les années suivantes ... (lesquelles ???), M. Lamure rappelant que les clôtures (quelles soient artificielles ou constituées de haies naturelles) sont interdites par le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Nous avons fait deux propositions :

- Que soit précisée la notion de « clôture », en suggérant nous-même une définition: un ensemble de dispositifs visant à rendre un espace clos. Cette précision permettrait de rassurer tous ceux qui ont aménagé leur parcelle avec des haies respectant sécurité et environnement. Le directeur reprendra notre demande dans son courrier envoyé fin mai aux propriétaires
- Qu'une vérification soit faite, parcelle par parcelle, pour relever, en lien avec le propriétaire, l'ensemble des éléments qui poseraient problème. Ce serait une démarche bien plus pertinente et efficace, mais aussi bien mieux comprise par les propriétaires. Trop coûteux en personnel rétorque M. Lamure en réponse à notre proposition. Il faudra pourtant bien que la direction vérifie parcelle par parcelle l'application de ses mesures, quelles qu'elles soient !

Comme d'habitude, l'ANM s'est montrée très conciliante avec la direction, sans autre suggestion. L'ADUN s'est rapprochée de notre argumentation, proposant même de commencer la vérification par les parcelles qui manifestement ne sont pas respectueuses de la réglementation.

3/ Travaux et urbanisme

Concernant les travaux extérieurs sur les bungalows, veuillez trouver ici l'extrait du courrier du 30 mai que nous avons reçu de M. Lamure, directeur du CHM :

« La police municipale et le service de l'urbanisme sont passés mardi pour constater les infractions sur les travaux et aménagements depuis le début de l'année (une cinquantaine environ).

Pour mémoire tous travaux doivent être déclarés en mairie par une déclaration préalable ou un PC en fonction de la nature de ceux-ci ainsi qu'au service conformité du camping.

Pour les travaux à l'intérieur des bungalows, ils ne nécessitent pas d'autorisation particulière. Pour l'aménagement de terrasse non couverte de moins de 60 cm de haut, pas besoin d'autorisation auprès de la mairie non plus mais une autorisation auprès du camping. Pour les contrevenants, ils recevront un courrier de la mairie afin de prendre un RDV avec le service de l'urbanisme pour régulariser leurs situations, qui sera simplement administrative pour certains et beaucoup plus conséquente pour d'autres.

Un petit guide est en cours de réalisation par le service de l'urbanisme de la mairie de Vendays Montalivet afin d'expliquer et d'orienter au mieux nos résidents qui souhaitent modifier ou tout simplement entretenir leur bungalow ». A suivre !

4/ « **La Gazette du CHM** »

Tohapi vient d'éditer un magazine d'information interne au CHM. Il est disponible à l'accueil et chez certains commerçants. Remarquons déjà que le journal est en français et en anglais confirmant la volonté du Groupe de développer toujours plus ses ambitions européennes. Si sur le principe nous approuvons la volonté de la direction de communiquer et la création de services séparés pour les résidents et pour les vacanciers, ce qui devrait améliorer la fluidité et l'efficacité des opérations, pour tous, direction comprise, sur le fond certains points nous interpellent et même, nous choquent:

- Tohapi vante les *valeurs* du naturisme et met en avant le respect de l'environnement au CHM précisant que l'accès à la dune (zone sensible et protégée) y est interdit. Seulement voilà, la première page de ce premier numéro est illustrée avec une photo montrant 2 personnes sur...la dune. Pas de bol ! Cette image reprise du catalogue Tohapi figure aussi sur le site internet et sur l'immense panneau situé sur le parking du CHM. Au printemps dernier, le directeur du CHM avait soumis cette proposition de visuel à notre association. Nous lui avons alors fait remarquer la contradiction entre le discours de Tohapi qui se veut naturiste et cette image en totale contradiction. Une contradiction qui montre, s'il en était encore besoin, que Vacalians-Tohapi n'a toujours rien compris au naturisme ! Une communication qui fait... *Plouf* !
- M. Lamure, dans la colonne *Communication* de la première page dit: « *De nombreuses personnes se mettent au naturisme pour la première fois et s'intéressent de près aux vacances. **Résultat: leurs comportements d'achat sont similaires à ceux des clients textiles*** ». Nous ne partageons pas ce point de vue car c'est avec de tels propos que l'on justifie tout et n'importe quoi. Selon nous, au contraire, bon nombre de familles viennent pour la première fois dans un Centre Naturiste comme le nôtre parce qu'elles veulent vivre autrement que dans un camping classique, découvrir une autre manière d'être en vacances, adopter les valeurs portées par le naturisme. Ce sont ces comportements qu'il faut favoriser par une politique commerciale et un cadre adaptés. C'est ainsi qu'on dissuadera une certaine clientèle, celle que met en avant l'article de M. Lamure, qui malheureusement vient parfois au CHM pour bien d'autres motivations en le considérant comme un camping textilo-nudiste. Nous préférons de loin la déclaration faite au journaliste de *La Nouvelle République* (à l'occasion de l'Université de Printemps de la **FFN** en mai 2017) par **Yves Leclerc**, devenu depuis le nouveau président de la fédération: « **En fait, ce n'est pas le naturisme qui s'est adapté, mais c'est bien la société qui s'est rapprochée du point de vue naturiste. On note une forte progression de la fréquentation des espaces naturistes, l'an dernier, 43% des vacanciers naturistes avaient moins de trente ans et la majorité des nouveaux adeptes de loisirs et de vacances naturistes sont des jeunes couples avec enfants. Ce n'est pas étonnant, puisque les valeurs du naturisme rejoignent des valeurs très actuelles** ».
- Le cabanon des Lecocq occupe une double page dans la Gazette. Il ne faut pas oublier les Lecocq bien sûr mais on regrette que cet article ne rappelle pas les valeurs cardinales de notre mouvement concernant la santé et son aspect social (tous égaux). Le bungalow des Lecocq ne doit pas devenir une sorte de mausolée mais un lieu vivant que de jeunes familles et des enfants doivent fréquenter. Le naturisme, c'est pas un truc de ringards, c'est un mode de vie de plus en plus d'actualité !

**5/ « Des vacances qui comptent » dit la pub de Vacaliens/ Tohapi. C'est vrai !
Le Groupe Vacaliens/ Tohapi après avoir levé 345 millions d'euros en février, achète Amac en juin (cf. la presse spécialisée)**

En février, Vacaliens annonce qu'il vient de lever 345 M€ auprès d'un pool bancaire international afin de soutenir sa stratégie de développement en France et en Europe.

En juin, c'est l'acquisition de Amac et de ses campings de luxe. Vacaliens prévoit ainsi de créer "une nouvelle collection de camping-clubs très haut de gamme qui regroupera l'ensemble des sites exceptionnels du groupe Vacaliens sous la marque Amac où seront déployées des offres exclusives de services premium et personnalisées ».

Au CHM, les *festivités* ont déjà commencé avec au programme la liquidation des claus-tras, des projets d'embellissement avec à la clé une augmentation d'au moins 700 € par an pour les propriétaires, certainement une augmentation des tarifs aussi pour les vacan-ciers et peut-être pour les commerçants et pourquoi pas, tant qu'on y est, le tout WI-FI ? Le CHM fera-t-il partie de la *Collection de ces campings très haut de gamme* ???

Gardons les yeux ouverts et prenons conscience des changements qui s'opèrent insidieu-sement au CHM. Il s'agit encore plus aujourd'hui de militer et le cas échéant de s'oppo-ser aux projets anti-naturistes de la direction. Si on veut que cet endroit si merveilleux poursuive son destin si singulier, si *moderne* - mais toujours pas suffisamment rentable aux yeux de la direction, bien que le CHM soit en pôle position sur les 1400 campings du Groupe - il faut que les associations *agissent* maintenant et ne se contentent pas d'être simplement *vigilantes*. Maintenant parce qu'après, il sera trop tard.

6/ AG de l'association

Elle aura lieu le mercredi 8 août de 9h 30 à 12h au Home TV. Nous ferons le point sur les actions de l'année écoulée et sur l'association elle-même. En effet, j'ai accepté en 2017 de poursuivre la présidence de l'association durant une année supplémentaire et de pas-ser définitivement le relais cet été. L'échéance est là et, au sein du CA, nous sommes en discussion pour envisager notre avenir mais à ce jour, personne n'a encore dit oui.

Bien à vous,
Gilles Kerpen